

ARRÊTÉ
28_2020

FERMETURE AU PUBLIC DES DIFFERENTS SITES COMMUNAUX

LE MAIRE DE MALLEMOISSON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2212-4 et L.2122-18 ;

CONSIDERANT l'épidémie COVID-19 qui sévit actuellement sur le territoire national,

CONSIDERANT le devoir du Maire de protéger la population communale,

CONSIDERANT dans ce cadre qu'il convient de limiter au maximum le regroupement de personnes ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les sites suivants sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre :

- L'accueil du public en mairie ;
- L'accueil du public à la médiathèque ;
- La salle des Cèdres ;
- Le plateau sportif situé au-dessus de l'école ;
- Le parc des Cèdres (Jeux d'enfants)
- Le boulodrome Jean-Jacques Luchard
- Le reboisement de Mallemoisson

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de son affichage. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de l'affichage de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Article 3 :

Le maire de Mallemoisson, le groupement départemental de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, affiché sur les lieux et publié dans les formes prescrites.

Le 21/03/2020

Le Maire, **Emmanuelle MARTIN**

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MALLEMOISSON" at the top, "ALPES DE HAUTE PROVENCE" at the bottom, and "R.F." in the center. The center of the stamp also features a small emblem of a figure holding a staff.